

le régime de zones au régimes des quotas et la réglementation des élévateurs va favoriser le blé à haute teneur en protéines. Il ne fait absolument rien pour les producteurs de blé à faible teneur en protéines sinon de le déclarer blé de provende et d'en rendre obligatoire la vente à des négociants autorisés. Rien n'indique dans ce bill que ces négociants auront le droit de transporter ce blé hors des limites provinciales ou à travers tout le Canada.

Nous sommes saisis de deux mesures législatives qui sont diamétralement opposées en ce qui concerne les régions de cultures à haute teneur protéique. La région à l'extérieur de celle qui produit des céréales à haute teneur en protéines n'a absolument pas d'importance. Est-elle vouée à toujours produire du blé faible en protéines? Le livre *Wheat Chemistry and Technology* explique aussi au sujet des méthodes d'essai que la teneur en protéines peut varier considérablement selon la présence d'azote dans le sol ou selon l'emploi d'engrais azoteux. Le bill ne mentionne pas toutefois quel mode d'épreuve serait utilisé.

Comment fonctionne le programme du ministre? Sa propre exploitation agricole se trouve dans ma circonscription et il a assisté à une réunion dans cette région où il a discuté si le programme LIFT aiderait les agriculteurs. J'y suis allé quelques jours plus tard et j'ai pris part à une réunion des mêmes cultivateurs. Je leur ai demandé si j'expliquais le programme autrement que le ministre et ils m'ont dit que nous donnions tous les deux les mêmes explications.

L'hon. M. Olson: Grâce aux communiqués que nous vous faisons parvenir.

M. Horner: Le ministre prétend que c'est à cause de tous les communiqués qu'il a expédiés. Mais le ministre a-t-il constaté que les cultivateurs acceptaient son programme? Je ne pense pas qu'on lui ait manifesté une réaction différente de celle que j'ai obtenue, lorsque trois cultivateurs se sont levés et ont déclaré qu'ils participeraient au programme. A une autre réunion où assistaient 100 cultivateurs, quatre seulement ont déclaré qu'ils acceptaient le programme et l'un d'entre eux m'a dit par après qu'il ne fallait pas le compter, car il devra semer pour assurer sa subsistance.

On n'accepte pas en général le programme de réduction des emblavures présenté par le ministre d'État et le ministre de l'Agriculture. Il se rattache vraiment au projet de loi sur les protéines dont nous sommes actuellement saisis et à tout le régime de zones pour l'expédition des céréales. Ce projet de loi et le régime de zones pour l'expédition des céréales influenceront en définitive sur le système des quotas; les deux vont de pair. A une réunion tenue à Brandon (Manitoba), à laquelle assis-

taient 700 agriculteurs, neuf seulement se sont levés pour signifier qu'ils prendraient avantage du contingentement. Sûrement, avant que la loi ne soit adoptée, celui qui est chargé de la Commission canadienne du blé, de concert avec le ministre bien informé de l'Agriculture qui a quitté la terre depuis belle lurette, fera des retouches au programme de production du blé.

Si le gouvernement veut mettre 100 millions de dollars à la disposition des cultivateurs de l'Ouest du Canada, ne devrait-il pas avoir l'audace de tracer les grandes lignes d'un plan dont les agriculteurs puissent tirer profit, au lieu de faire élaborer un programme par des professeurs d'université? Comment les agriculteurs de la Saskatchewan pourront-ils bénéficier du plan actuel alors que l'an dernier, ils avaient 18 millions d'acres en jachère d'été contre 16 millions commencées en blé? Comment pourraient-ils soustraire davantage d'emblavures à la production? Quelle sera l'an prochain l'incidence de cette jachère d'été sur la teneur en protéines alors que leur céréale sera classée d'après cette teneur, à ce que l'on dit? Un fort pourcentage d'humidité donne un plus gros rendement mais un blé d'une teneur plus faible en protéines, le ministre le sait bien.

Un article intitulé «Farm Crop Cuts Not Yet Enough», paru dans le *Herald* de Calgary, du mardi 11 avril 1970, cite un expert du ministère de l'Agriculture:

M. J. S. Carmichael, économiste de la Division de l'information sur les marchés du ministère de l'Agriculture, a étudié la situation des grains des Prairies, en se fondant sur le relevé du BFS. Il conclut que les agriculteurs devront réduire leurs emblavures encore davantage.

Le Canada a déjà sur les bras 950 millions de boisseaux de blé dur roux de printemps.

Je ne crois pas que le Canada ait autant de blé en stock, monsieur l'Orateur. Grâce à ce programme et au bill, le gouvernement cherche à réduire les frais d'entreposage du blé afin de permettre au Trésor de faire des économies, et non pas pour aider les agriculteurs. C'est pourquoi des aires d'entreposage sont restées vides à la tête des Lacs pendant deux mois l'hiver dernier, car le gouvernement devait verser un cent par boisseau par mois. Voilà l'objet du bill à l'étude.

L'hon. M. Lang: Bêtises.

M. Horner: Le bill a pour objet de régler directement la manutention des céréales pour réduire les frais d'entreposage commercial au minimum afin d'éviter des dépenses au Trésor. A la longue, cela pourrait coûter cher à l'agriculteur, mais si l'on racontait toute l'histoire? Le ministre a dit que ce n'était pas tout à fait exact...

L'hon. M. Olson: J'ai dit que ce n'est pas du tout exact.